



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/54
19 décembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation du commerce
et du développement
Septième session
Genève, 24-28 février 2003
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES CONCLUSIONS
ET RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION
À SA SIXIÈME SESSION, Y COMPRIS LE SUIVI DE LA CONFÉRENCE
DE DOHA**

Établi par le secrétariat de la CNUCED

Résumé

La note intitulée «Amélioration du fonctionnement et de la structure du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED» (TD/B/EX(24)/L.1), à laquelle le Conseil du commerce et du développement a souscrit à nouveau à sa vingt-sixième réunion directive le 10 avril 2001, prévoit notamment ce qui suit: «À partir de sa deuxième session, chaque commission consacra le cinquième jour de sa réunion à l'examen de la suite donnée par les États membres et par le secrétariat aux décisions prises au cours des sessions antérieures, sur la base de la documentation établie par le secrétariat.» Le présent rapport fait donc le point des mesures prises par la CNUCED en application des conclusions et recommandations concertées adoptées par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa sixième session. Il porte sur l'action menée dans les trois domaines suivants: commerce électronique et transports internationaux, compétitivité des PME et parité entre les sexes. Dans la section concernant les transports internationaux et le commerce électronique, l'accent est mis sur les meilleures pratiques existant dans ces domaines intimement liés en vue de renforcer la compétitivité des pays en développement. La section sur la compétitivité des PME examine de plus près les innovations financières destinées à améliorer l'accès de ces entreprises au financement, y compris le financement électronique. La section consacrée à la parité entre les sexes traite de l'intégration de cet aspect dans une perspective de promotion économique et sociale. Les incidences des suites de la Réunion ministérielle de Doha sur les travaux de la Commission sont également analysées.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION.....	1	3
I. COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET TRANSPORTS INTERNATIONAUX: MEILLEURES PRATIQUES POUR ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT.....	2 - 12	3
II. AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT: CONTRIBUTION DU FINANCEMENT, Y COMPRIS DU FINANCEMENT ÉLECTRONIQUE, AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	13 - 37	6
III. INTÉGRATION DES QUESTIONS DE PARITÉ ENTRE LES SEXES DANS UNE OPTIQUE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	38 - 51	11
IV. INCIDENCES DES SUITES DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE DOHA SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION.....	52 - 67	14

INTRODUCTION

1. Le rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa sixième session (TD/B/COM.3/46) contient plusieurs recommandations adressées à la CNUCED. Y figurent aussi des conclusions concertées concernant les incidences des suites de la Conférence ministérielle de Doha sur les travaux de la Commission. Ces recommandations et conclusions concertées, ainsi que les mesures prises pour y donner suite, sont présentées ci-après.

I. COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET TRANSPORTS INTERNATIONAUX: MEILLEURES PRATIQUES POUR ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

2. Le secrétariat a pris une série de mesures pour donner suite aux recommandations que la Commission avait adoptées à sa sixième session.

Recommandation

3. La CNUCED devrait suivre en permanence l'évolution des aspects économiques, commerciaux, juridiques et infrastructurels du commerce électronique qui intéressent les transports internationaux, en analyser les conséquences pour les pays en développement, rassembler des renseignements à ce sujet et les communiquer aux États membres.

Mesures prises

4. Le secrétariat a continué de suivre et d'analyser l'évolution internationale des aspects économiques, commerciaux et juridiques du commerce électronique qui intéressent les transports internationaux, et a diffusé les renseignements recueillis auprès des États membres dans ses publications périodiques, notamment dans l'*Étude sur les transports maritimes* et le *Bulletin des transports*. Cette information a été complétée par des exposés présentés à l'occasion de divers séminaires régionaux et nationaux. La poursuite des travaux de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) relatifs à l'élaboration d'un nouveau projet d'instrument international sur le droit des transports, dont il a été rendu compte dans l'*Étude sur les transports maritimes 2002*, constitue l'un des faits les plus marquants concernant les aspects juridiques du commerce électronique. Ce projet d'instrument prévoit l'utilisation d'«enregistrements électroniques» au même titre que les documents de transport sur papier et accorde aux communications électroniques le même statut juridique qu'aux documents sur papier. Il s'agit encore d'un projet préliminaire qui, s'il était adopté en tant que nouvel instrument international, faciliterait grandement la suppression des obstacles juridiques au développement du transport international. Le secrétariat de la CNUCED continue d'apporter une contribution de fond importante aux travaux menés sous les auspices de la CNUDCI. Il a fourni en particulier des commentaires analytiques détaillés sur le projet, que la CNUDCI a publiés et qui constituent l'un des deux documents de travail du groupe de travail compétent (A/CN.9/WG.III/WP.21/Add.1; UNCTAD/SDTE/TLB/4).

Recommandation

5. La CNUCED devrait faire des études sur l'utilisation des documents de transport traditionnels dans le commerce international, en examinant notamment dans quelle mesure des connaissances négociables sont aujourd'hui nécessaires pour les transactions internationales et s'il est possible de les remplacer par des documents négociables, comme des lettres de transport maritime, et par des équivalents électroniques.

Mesures prises

6. Le secrétariat réalise actuellement une étude sur l'utilisation de divers documents de transport, notamment de documents négociables et non négociables ainsi que d'équivalents électroniques. À cette fin, un questionnaire a été largement diffusé auprès des parties intéressées au commerce et aux transports internationaux, notamment aux prestataires et utilisateurs de services de transport, aux intermédiaires, aux banques, aux assureurs et aux juristes. Les réponses reçues seront exposées dans un rapport qui sera présenté à la Commission à sa prochaine session et qui servira de contribution aux travaux actuellement menés au niveau international en vue d'établir le cadre nécessaire à des échanges sans papier.

Recommandation

7. La CNUCED devrait mettre au point et diffuser du matériel pédagogique, s'il y a lieu, et fournir des données sur les meilleures pratiques dans le domaine du commerce électronique et des transports internationaux à l'intention des pays en développement, en coopération avec des organismes compétents du secteur public et du secteur privé.

Mesures prises

8. Dans le cadre du projet régional TrainForTrade relatif au renforcement des capacités dans les transports et le commerce international (RAF/99/A09), le secrétariat a élaboré un cours de formation au transport multimodal et à la logistique, dont divers éléments traitent du commerce électronique et des transports internationaux. Ce cours contient en particulier un module sur la logistique qui met l'accent sur le rôle essentiel de l'information dans la gestion du transport de fret. Il expose de nouveaux problèmes et démontre que le suivi adéquat des marchandises est une condition préalable à un transport efficace et sûr. Il présente les caractéristiques de base de la gestion logistique et traite de nouvelles technologies telles que l'échange de données informatisé, Internet et les techniques modernes de planification opérationnelle appliquées à la gestion des filières d'approvisionnement. Il montre que la gestion de l'information devient un élément essentiel de tout développement industriel. L'Institut international de management pour la logistique (IML) de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) a mis au point ce module sur la logistique et a envoyé un universitaire participer au premier cours dispensé à Bamako (juin 2001). Cette contribution est la première manifestation de l'engagement pris par l'EPFL pendant la séance consacrée aux transports de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Bruxelles, mai 2001). L'EPFL avait proposé de contribuer à la formation de cadres du secteur des transports dans les PMA par des programmes spéciaux, des bourses et des travaux de recherche sur des thèmes sélectionnés par les PMA (voir A/CONF.191/13, p. 82).

9. Le secrétariat s'est adressé à plusieurs autorités portuaires ayant déjà mis en place des plates-formes électroniques d'échange de données entre des membres de collectivités portuaires appartenant aux secteurs public et privé. Fin mars 2002, l'APEC, qui est l'établissement du port d'Anvers chargé de la formation, a accueilli pendant deux jours des experts portuaires en vue d'établir les grandes lignes d'un cours sur les technologies de l'information et de la communication dans les collectivités portuaires. Des experts provenant d'Indonésie et d'Espagne ont donné des informations complémentaires à celles des experts du port d'Anvers et du port voisin de Gand. Deux membres du secrétariat de la CNUCED ont également apporté leur contribution à ce cours. Le secrétariat a poursuivi un programme d'élaboration de cours en collaboration avec le port de Valence (Espagne), qui a des caractéristiques communes avec celles de ports de pays en développement.

10. Des renseignements sur les meilleures pratiques dans le domaine du commerce électronique et des transports internationaux ont été diffusés dans les publications périodiques de la CNUCED telles que le *Rapport sur le commerce électronique et le développement* et le *Bulletin des transports*. L'importance de la logistique pour l'envoi des commandes est examinée au chapitre 8 du *Rapport sur le commerce électronique et le développement*. La mise au point de portails Internet pour les services de transport maritime, le recours à des téléphones mobiles pour l'envoi de messages SMS sur l'arrivée des navires et par les transporteurs routiers, ainsi que l'utilisation d'un logiciel e-mart pour réduire les coûts de repositionnement des conteneurs vides, sont quelques-uns des faits nouveaux examinés dans le *Bulletin des transports*.

Recommandation

11. La CNUCED devrait établir des directives pour la mise au point de systèmes de collectivité portuaire et de plates-formes logistiques dans les pays en développement.

Mesures prises

12. Le secrétariat a analysé plusieurs systèmes de collectivité portuaire¹ et élabore actuellement des directives préliminaires à partir des résultats obtenus. Un système de collectivité portuaire doit permettre l'échange de données informatisé entre les membres de la collectivité portuaire, ce qui suppose que ceux-ci doivent posséder la capacité d'envoyer, de recevoir et de manipuler électroniquement l'information. La plupart de ces systèmes ont été mis au point et sont exploités par une organisation indépendante spécialement créée à cet effet par la collectivité portuaire. En général, les utilisateurs payent une cotisation annuelle à laquelle s'ajoute une commission pour chaque transaction. La fonction essentielle d'un tel système est de permettre l'échange d'informations par le biais de messages EDIFACT ou XML. Certains systèmes gèrent des fichiers de données tels que des listes de marchandises dangereuses. L'autorité portuaire est l'un des acteurs majeurs. À Singapour, le système de collectivité portuaire a été mis au point et exploité par une filiale intégrale de PSA Corporation; il s'occupe essentiellement des services fournis par le port et de l'échange de messages au sein de la collectivité. Un des acteurs les plus importants est l'administration douanière, qui autorise la mainlevée des marchandises. La plupart des systèmes de collectivité portuaire ont été conçus

¹ SIC (Valence), SEGHA (Anvers), DAKOSY (Hambourg), PORTNET (Singapour) et TRADEGATE (Australie).

pour être reliés aux systèmes douaniers, ce qui suppose que le service des douanes dispose d'un système informatisé. Les activités de coopération technique de la CNUCED en matière de réforme douanière visent à doter les administrations douanières de la capacité d'échanger des informations électroniques avec la collectivité portuaire et à favoriser ainsi le développement de systèmes de collectivité portuaire.

II. AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT: CONTRIBUTION DU FINANCEMENT, Y COMPRIS DU FINANCEMENT ÉLECTRONIQUE, AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Recommandation

13. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, la CNUCED devrait achever l'élaboration d'un cadre comptable que les petites et moyennes entreprises (PME) puissent utiliser facilement et qui leur permette de fournir une information financière et commerciale transparente, fiable et uniforme, et faire rapport à la Commission sur la question le plus tôt possible.

Mesures prises

14. Depuis la dernière session de la Commission, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a achevé l'élaboration de ses directives sur la comptabilité des PME. À sa dix-neuvième session, tenue à Genève, du 25 au 27 septembre 2002, il a examiné les lignes directrices proposées, dont le texte final devrait être publié dès que les consultations élargies sur le projet soumis seront achevées.

Recommandation

15. La CNUCED devrait renforcer ses programmes de coopération technique en faveur des entreprises - en coopération, s'il y a lieu, avec le CCI -, afin d'améliorer sensiblement la solvabilité des PME en liant ses services d'aide aux entreprises aux services financiers dans le cadre de partenariats entre des programmes nationaux comme EMPRETEC et des banques.

Mesures prises

16. En 2002, la CNUCED a répondu aux demandes émanant de pays qui souhaitaient qu'on aide leurs PME à accéder au financement, notamment en panachant services financiers et services commerciaux. Après avoir interrogé les différents acteurs du secteur des PME et la communauté financière, des ateliers ont été organisés ou prévus afin de permettre un dialogue entre le secteur public et le secteur privé sur la manière de remédier aux dysfonctionnements du marché. Dans le cas de l'Ouganda, ces activités ont abouti à l'élaboration d'un plan d'action et à la mise en place d'une équipe spéciale dirigée par l'Ugandan Bankers Association et la Bank of Uganda. Une série de recommandations ont été adressées au Ministère des finances, de la planification et du développement économique pour qu'il prenne immédiatement des mesures. Enterprise Uganda (EMPRETEC), qui est membre de l'équipe spéciale, s'efforcera de conclure des partenariats avec diverses banques en les aidant à identifier les PME solvables. Suite à une demande du Ministre roumain des PME, une évaluation initiale de la situation de ces entreprises

et de l'inclination des banques à leur proposer leurs services a été réalisée. La Commission européenne contribuera aussi à faciliter l'accès des PME au financement.

17. À la Réunion des administrateurs des programmes EMPRETEC, tenue du 9 au 11 octobre 2002, une séance a été consacrée aux expériences combinant les services financiers et les services non financiers. EMPRETEC Ghana, qui est en pointe dans ce domaine, a lancé six initiatives différentes. Compte tenu de la complexité de ces dispositifs, elle a décidé de créer une société financière - EMPRETEC Finance Company - pour les gérer et s'efforce d'obtenir une licence.

Recommandation

18. La CNUCED devrait suivre l'évolution de nouveaux produits et de mécanismes financiers novateurs intéressant le programme EMPRETEC, notamment de fonds d'investissement tenant compte des impératifs écologiques et sociaux afin que les participants y aient plus facilement accès.

Mesures prises

19. En 2002, la CNUCED a poursuivi ses travaux de recherche sur les meilleures pratiques en matière d'innovations financières pour les PME, en mettant davantage l'accent sur les mécanismes de financement de la technologie. Les résultats de ces travaux sont contenus dans la note thématique intitulée «Le financement de la technologie pour les PME²» et dans la note d'information intitulée «Providing finance for technology-based SMEs³». Par exemple, SMEloan Hong Kong (Chine) a adopté de nouvelles méthodes d'évaluation et de suivi en matière de prêts reposant sur des informations qui peuvent être obtenues assez facilement d'une PME, à savoir qui sont ses clients, quel est le volume des ventes effectuées auprès de cette clientèle et quelles seront leurs recettes de trésorerie. Le modèle de SMEloan analyse la relation triangulaire entre les flux de trésorerie, les ventes et les comptes débiteurs. Il utilise Internet pour obtenir des informations en temps réel sur les flux de trésorerie, ce qui réduit le coût du service des prêts.

20. La Réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité des PME: financement de la technologie pour le renforcement des capacités productives s'est tenue du 28 au 30 octobre 2002. Les experts ont examiné les politiques et programmes nationaux des secteurs public et privé qui financent l'acquisition des technologies dont les PME ont besoin pour être compétitives dans l'économie mondiale.

21. EMPRETEC Ghana a mis au point un certain nombre de services facilitant l'accès au financement. Le service le plus rentable est la formation des employés bancaires chargés des prêts à l'évaluation des risques liés aux PME. EMPRETEC Ghana dispose également d'un fonds de prêt renouvelable d'un montant de 700 000 dollars, qui est financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et qui n'exige pas de garantie. Une association de garantie mutuelle de prêts (MEGA) a été créée avec l'aide de donateurs; elle permet

² TD/B/COM.3/EM.16/2.

³ UNCTAD/ITE/TEB/Misc.8.

aux bénéficiaires du programme EMPRETEC d'emprunter jusqu'à six fois le montant de leurs dépôts bancaires. EMPRETEC gère une partie du Fonds national d'investissement pour le développement des exportations, ce qui facilite la participation des PME. Un mémorandum d'accord a été signé avec une société de crédit-bail, en vertu duquel EMPRETEC présente des demandes de prêt de PME, fournit aux entreprises sélectionnées des services consultatifs et reçoit en retour un pourcentage de la commission prélevée sur le contrat. EMPRETEC a mis en place, dans quatre de ses centres régionaux, des services de financement qui aident les bénéficiaires à obtenir des taux d'intérêt moins élevés et des échéances plus longues que ceux que les entreprises pourraient obtenir individuellement.

22. Un autre exemple est le centre EMPRETEC de Colombie, qui a conclu un accord avec l'organisme national de garantie des crédits, en vertu duquel il certifie les plans d'entreprise EMPRETEC. Lorsqu'ils sont présentés à des banques participantes, ces plans sont acceptés au titre de la garantie de 80 %.

Recommandation

23. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur les relations interentreprises, notamment la coopération et les partenariats, qui comptent parmi les meilleurs moyens de favoriser l'accès au financement, à la technologie, aux compétences et aux marchés.

Mesures prises

24. La CNUCED a élaboré une proposition de projet visant à aider les gouvernements qui le souhaitent à lancer des programmes de promotion des relations interentreprises dans leur pays ou à renforcer les programmes existants. Cette assistance revêt la forme de services consultatifs et d'activités de renforcement des capacités qui visent à rendre les PME aptes à conclure des partenariats. Dans cette proposition sont aussi définis les programmes d'encadrement et d'accompagnement les plus efficaces que les grandes entreprises devraient mettre en place. Suite à cette proposition, l'Ouganda a obtenu des donateurs les fonds nécessaires au démarrage d'un programme pilote en 2003. En outre, un module sur la promotion des relations interentreprises a été ajouté au programme relatif aux femmes chefs d'entreprise; le Gouvernement allemand avait décidé de le financer à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. La CNUCED a aussi aidé Sebrae à organiser une table ronde sur les relations interentreprises lors du Forum sur les microentreprises que la Banque interaméricaine de développement a organisé au Brésil et à laquelle ont assisté plus de 3 000 PME, responsables gouvernementaux et représentants d'organismes d'appui. Au cours de cette table ronde, des sociétés transnationales (STN) ont présenté leurs programmes de promotion des relations interentreprises et se sont engagées à coopérer avec les dirigeants d'entreprises brésiliennes pour les aider à concevoir des programmes analogues. Enfin, à la suite du *Rapport sur l'investissement dans le monde 2001*, qui présentait des programmes de relations interentreprises dans 14 pays, une vidéo a été réalisée sur les meilleures pratiques employées à Penang (Malaisie). Cette vidéo avait pour but de montrer aux secteurs public et privé comment fonctionne exactement ce type de programme et la manière d'optimiser son impact positif sur la croissance, le développement et la compétitivité. Elle illustre le rôle joué par tous les partenaires – gouvernements, organismes d'appui aux PME et STN. Selon le Ministre principal de Penang, ces partenariats sont un facteur important de la croissance et du développement de la Malaisie.

25. Pendant la réunion annuelle de l'Association mondiale des PME à Changzhou (Chine), tenue du 19 au 21 septembre 2002, un membre du secrétariat a présidé une réunion-débat et a fait un exposé sur les relations interentreprises. Le Comité d'organismes donateurs pour le développement de la petite et moyenne entreprise a examiné les meilleures pratiques de promotion de ces relations à sa réunion annuelle tenue à Turin (Italie) du 16 au 18 septembre 2002. Il a décidé de constituer un petit groupe de travail dirigé par la CNUCED pour examiner des directives régissant les interventions des donateurs dans ce domaine. Plusieurs organismes multilatéraux et bilatéraux ont mis en place de tels programmes; les activités entreprises et leur impact sont très divers.

26. Au symposium qui s'est tenu à Genève le 29 octobre 2002 sur le Pacte mondial de l'ONU et les entreprises suisses et qui a été coorganisé par la CNUCED, le Bureau du Pacte mondial et le Gouvernement suisse, les relations interentreprises ont été considérées comme un moyen important pour les sociétés, en particulier les STN, de contribuer au développement du pays d'accueil. Lors de ce séminaire, auquel ont assisté plus de 200 représentants d'entreprises suisses (essentiellement des PME), l'un des cinq ateliers parallèles organisés pendant l'après-midi était spécifiquement consacré à ce thème.

27. À la réunion du Conseil consultatif pour l'investissement dans les pays les moins avancés qui s'est tenue à Johannesburg le 31 août 2002, dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable, une attention particulière a été accordée au développement du secteur privé, en particulier les PME. Les relations entre les PME et les STN ont été qualifiées de vecteurs importants de diffusion des connaissances et des compétences entre les entreprises. Afin de promouvoir ces relations, la CNUCED a été invitée à aider les PME à devenir aptes à conclure des partenariats dans le cadre de ses programmes de renforcement des capacités.

Recommandation

28. La CNUCED devrait incorporer les aspects du financement et du commerce électroniques les plus intéressants pour les PME dans ses activités de coopération technique, et veiller à la coordination et à la synergie avec d'autres organisations internationales œuvrant dans ce domaine.

Mesures prises

29. Les résultats des travaux de recherche de la CNUCED et les communications présentées par des experts du financement électronique aux réunions de la CNUCED peuvent être consultés à partir du monde entier sur le site Web de la CNUCED. De nombreuses autres organisations internationales, notamment les banques de développement, utilisent ces documents lorsqu'elles organisent des cours de formation ou d'autres manifestations en coopération avec la CNUCED. En décembre 2002, la Banque mondiale a organisé une conférence sur les nouvelles techniques de financement des petites et moyennes entreprises avec la participation active de la CNUCED, qui a fourni l'essentiel de la documentation de base.

30. Le financement électronique fait de plus en plus partie des activités des pôles commerciaux. Le programme relatif aux pôles commerciaux a été officiellement transféré à la Fédération mondiale des pôles commerciaux le 4 novembre 2002, la CNUCED assurant encore des services de secrétariat et s'occupant du renforcement des capacités des pôles.

En octobre 2002, la Fédération a signé un accord de partenariat avec la Coface, un des principaux organismes d'assurance-crédit et de notation. En vertu de cet accord, la Coface fait bénéficier la Fédération et ses clients de ses services internationaux de notation sur le site de la Fédération. Ce service vise à accroître la confiance dans les transactions commerciales internationales effectuées par la clientèle des pôles commerciaux et à renforcer la crédibilité internationale de ces entreprises.

31. La CNUCED étudie la possibilité d'inclure un module de formation au commerce électronique dans les produits et services du programme EMPRETEC, mais les utilisateurs, à l'image de la plupart des PME, sont peu intéressés.

Recommandation

32. La CNUCED devrait organiser régulièrement des réunions, notamment des séminaires régionaux et des stages de formation de groupe, pour sensibiliser les gouvernements, les banques centrales, les prestataires de services financiers et les sociétés des pays en développement et des pays en transition aux avantages que présente le financement électronique sur le plan local, régional et mondial.

Mesures prises

33. La CNUCED a organisé une manifestation parallèle sur la question du financement électronique du développement dans le cadre de la Conférence internationale sur le financement du développement que l'ONU a tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002. De nombreux participants, notamment des représentants des gouvernements, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des milieux universitaires y ont assisté.

34. Le financement électronique a fait l'objet de séances spéciales, à l'atelier régional sur le commerce électronique que la CNUCED a organisé à Curaçao (Antilles néerlandaises) en juin 2002 et à la Conférence régionale CNUCED-CESAP pour l'Asie et le Pacifique sur les stratégies de commerce électronique qui s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) en novembre 2002.

35. La CNUCED a achevé une étude sur le financement électronique du développement: tendances mondiales, expériences nationales et PME, dont il a été rendu compte dans diverses instances. Cette étude est devenue le chapitre 6 du *Rapport sur le commerce électronique et le développement 2002* de la CNUCED. Ce rapport peut être consulté sur le site Web de la CNUCED consacré au commerce électronique et devrait être largement utilisé, comme cela a été le cas pour les rapports précédents, par les responsables de l'élaboration des politiques et les dirigeants d'entreprises de pays en développement et de pays en transition, qui seront ainsi sensibilisés à l'importance de faire les bons choix au bon moment et d'adopter les meilleures pratiques commerciales pour faciliter l'accès des PME au financement électronique.

Recommandation

36. La CNUCED devrait encourager les gouvernements, les banques centrales et les institutions financières à lui fournir les données sur le financement électronique pour ses études, ses délibérations intergouvernementales et ses activités de coopération technique.

Mesures prises

37. Dans ses publications et dans les manifestations qu'elle a organisées, la CNUCED a constamment mis l'accent sur l'importance des données relatives au financement électronique et sur la nécessité de renforcer les capacités de collecte et de diffusion de l'information dans ce domaine.

III. INTÉGRATION DES QUESTIONS DE PARITÉ ENTRE LES SEXES DANS UNE OPTIQUE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Recommandation

38. La CNUCED devrait tenir compte de la parité entre les sexes dans toutes ses activités, selon que de besoin. À cette fin, une personne devrait être chargée dans chaque division de la CNUCED d'intégrer cet aspect dans tous les travaux de fond, sans nuire à la coordination d'ensemble confiée à la responsable des questions relatives aux femmes, nommée par le Secrétaire général.

Mesures prises

39. Un responsable de l'intégration des questions de parité entre les sexes a été nommé dans chaque division de la CNUCED. Pour veiller à ce que les mesures prises aillent au-delà de la mise en place de structures et de la nomination d'un responsable, les activités de suivi du secrétariat ont porté sur l'élaboration, à des fins pilotes, de propositions d'assistance technique au renforcement des capacités visant à sensibiliser les responsables de l'élaboration des politiques commerciales et à établir des données ventilées par sexe.

40. La CNUCED a établi un document de base sur la libéralisation du commerce, la parité entre les sexes et la pauvreté rurale dans les PMA africains en vue du *Rapport sur les pays les moins avancés 2002*. Selon ce rapport, les femmes rurales ne bénéficieront pas nécessairement de la libéralisation du commerce si une série de mesures ne sont pas prises pour pallier les désavantages et les contraintes supplémentaires qu'elles subissent en raison de leur sexe. Le rôle important que joue l'accès aux capitaux en vue de garantir que les femmes ne sont pas privées des fruits de la croissance économique y est également souligné.

41. En mars 2001, la CNUCED a organisé au Cap un atelier préparatoire à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés consacré au renforcement des capacités d'intégrer les questions de parité entre les sexes dans les stratégies de développement. Avec l'appui financier du Gouvernement japonais et du PNUD, elle a ensuite réuni la documentation et les résultats de cet atelier dans une publication intitulée «LDC: Building capacities to mainstream gender in development strategies», qui est parue récemment et a été largement diffusée.

42. L'un des principaux problèmes des femmes rurales étant le manque de mobilité et d'accès aux transports, le secrétariat collabore avec le Forum international pour le transport rural et le développement à l'élaboration et à la mise au point d'une proposition d'assistance technique au renforcement des capacités qui est intitulée «Making global bicycle markets work for the poor» et vise à accroître la mobilité des filles dans les PMA.

43. Un autre exemple des activités de la CNUCED dans le domaine considéré est la coopération étroite que le secrétariat, qui fournit les services nécessaires à la Commission de la science et de la technique au service du développement, entretient avec le Conseil consultatif chargé des sexospécificités de la Commission, afin de veiller à ce que la parité entre les sexes demeure une question intersectorielle dans ce débat de fond. Le réseau électronique sur la science et la technique au service du développement (<http://www.unctad.org/stdev>) a aussi créé une rubrique consacrée à la parité entre les sexes, à la science et à la technique, où l'on peut trouver des informations sur le Conseil consultatif et des liens avec d'autres documents pertinents.

44. Les activités entreprises comme suite à des recommandations plus spécifiques sont présentées ci-après.

Recommandation

45. La CNUCED devrait revoir ses programmes de renforcement des capacités, en particulier EMPRETEC et MED 2000, afin qu'ils tiennent compte des besoins des femmes chefs d'entreprise et puissent fournir une formation et des conseils leur facilitant l'accès au financement, au financement électronique et au commerce électronique.

Mesures prises

46. Les participants à la Réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement: contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises, qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 octobre 2001, ont examiné les problèmes que rencontrent les femmes chefs d'entreprise qui veulent obtenir des crédits et les programmes qui ont réussi à améliorer l'accès des femmes au financement. Ils ont jugé nécessaire d'accroître le nombre de femmes conseillères et employées de banque, afin de sensibiliser le personnel bancaire aux besoins des femmes chefs d'entreprise. Le secrétariat de la CNUCED a pris l'initiative de compiler une base de données destinée à promouvoir les réseaux de femmes chefs d'entreprise et d'organisations professionnelles féminines.

47. En outre, conformément au paragraphe 26 du «Rapport de la Réunion d'experts sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale» (TD/B/COM.3/40), EMPRETEC El Salvador a élaboré, avec l'aide d'EMPRETEC Uruguay et sous la supervision du secrétariat de la CNUCED, un programme de formation et de parrainage ciblant les femmes chefs d'entreprise. Le premier atelier destiné à ces femmes a eu lieu la première quinzaine de novembre 2002. En outre, en août 2002, la CNUCED, en collaboration avec Enterprise Ethiopia et Enterprise Uganda, a lancé un projet destiné aux femmes chefs d'entreprise, qui est financé par le Gouvernement allemand. Ce projet vise à mettre au point des cours de formation et des services consultatifs adaptés à ces femmes. Il s'efforce d'accroître leur accès aux services de développement des entreprises afin de les aider à créer une PME ou à renforcer leur entreprise grâce à l'obtention de crédits et à l'acquisition de technologies, leur permettant ainsi de survivre et d'être compétitives dans une économie de plus en plus mondialisée et de nouer des relations commerciales avec de grandes sociétés, par exemple des filiales de sociétés transnationales.

Recommandation

48. En coopération avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), la CNUCED devrait i) réaliser des analyses et des études de cas sur la parité entre les sexes et les technologies de l'information et de la communication (TIC), en recensant les possibilités particulières que l'économie numérique offre aux femmes; ii) mettre au point des indicateurs ventilés par sexe et contribuer à la collecte de données sur les TIC et le secteur des télécommunications, afin de connaître l'impact des TIC sur les femmes et celui des femmes sur les TIC; iii) définir des mesures visant à intégrer les questions de parité entre les sexes dans l'élaboration de la politique nationale en matière de TIC, notamment dans le secteur des télécommunications, afin d'accroître la participation des femmes à l'économie numérique et de contribuer ainsi à la compétitivité des pays en développement; iv) élaborer des recommandations sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans la politique relative aux TIC qui seraient incorporées dans les conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information devant se tenir à Genève en 2003 et en Tunisie en 2005.

Mesures prises

49. La CNUCED a élaboré une étude sur la parité entre les sexes, le commerce électronique et le développement qui constitue un chapitre du *Rapport sur le commerce électronique et le développement 2002*. Cette étude présente à la fois les avantages et les risques que comporte l'économie numérique pour les femmes. Elle illustre la manière dont les TIC élargissent les débouchés commerciaux des femmes exerçant une activité indépendante dans les pays en développement et créent des emplois dans les secteurs de services connexes. Les principaux obstacles que les femmes doivent surmonter pour profiter pleinement des nouvelles technologies y sont examinés. Cette étude contient un certain nombre de recommandations sur les mesures à prendre pour intégrer les questions de parité entre les sexes dans la politique relative aux TIC, notamment concernant le renforcement des capacités humaines et de la formation, l'accès accru aux infrastructures de télécommunication, aux nouvelles technologies et à Internet, le financement des PME et la création de débouchés commerciaux ou d'emplois pour les femmes dans le secteur des TIC.

50. Le personnel du secrétariat de la CNUCED rencontre régulièrement les membres du secrétariat de l'UIT chargés des TIC et des questions de parité entre les sexes. La CNUCED a participé à des manifestations que l'UIT avait organisées sur ce thème dans le cadre de la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information et a fourni à l'UIT des contributions en vue de la formulation de recommandations concernant l'intégration des questions de parité entre les sexes dans l'élaboration de la politique relative aux TIC.

51. Dans le cadre de ses travaux en cours sur les stratégies de commerce électronique, le secrétariat de la CNUCED a inscrit le sujet de la parité entre les sexes à l'ordre du jour de la Réunion d'experts sur les stratégies de commerce électronique pour le développement (tenue à Genève du 10 au 12 juillet 2002) et de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique sur les stratégies de commerce électronique (organisée avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de l'ONU à Bangkok du 20 au 22 novembre 2002).

IV. INCIDENCES DES SUITES DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE DOHA SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Conclusion concertée concernant la facilitation du commerce

52. Suite au plan de renforcement des capacités et de coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition visant à les aider à participer au programme de travail de l'OMC approuvé à Doha (UNCTAD/RMS/TCS/1), qui recense les besoins particuliers des pays les moins avancés et des pays africains, le secrétariat a commencé à mettre en œuvre un vaste programme de travail dans le domaine de la facilitation du commerce, en s'inspirant de l'expérience acquise, sans pénaliser les activités en cours. Ce programme viserait, conformément au paragraphe 27 de la Déclaration ministérielle de Doha, à accroître l'assistance technique et le renforcement des capacités de manière durable afin d'accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris les biens en transit. Il permettrait de définir les principales questions posées, d'analyser et d'élaborer des politiques, de mettre en valeur les ressources humaines et de développer les institutions. De plus, les besoins et les priorités en matière de facilitation du commerce seraient recensés, afin d'aider les pays en développement à mieux évaluer les conséquences d'une coopération multilatérale plus étroite pour leurs politiques et leurs objectifs de développement.

Mesures prises

Propositions de projet relatives à la facilitation du commerce

53. Outre la proposition de projet figurant dans la partie C du document UNCTAD/TCS/RMS/1, une autre proposition de projet visant à financer la quatrième tranche du Compte pour le développement a été établie. Elle prévoit aussi d'analyser l'impact potentiel de l'adoption de règles contraignantes sur la facilitation du commerce à l'OMC. Ces projets ont pour objectif d'aider les pays en développement à dégager un consensus concernant les modalités des futures négociations sur les règles de facilitation du commerce.

54. Ces propositions reposent sur l'idée que la mise en œuvre de normes internationales de facilitation du commerce doit être adaptée à la situation locale. Contrairement à l'assistance technique traditionnelle, qui fait appel à des compétences étrangères, le renforcement des capacités à long terme devrait s'appuyer sur le savoir-faire local et régional. Cette nouvelle approche vise à garantir que les bénéficiaires ont la maîtrise du projet et à faire en sorte que des structures durables d'apprentissage, d'innovation commerciale et de facilitation du transport soient mises en place. Les groupements de facilitation créés aux niveaux local, national et régional, qui réunissent les acteurs des secteurs privé et public, serviront de cadre et amélioreront les couloirs d'échange et de transport ainsi que les chaînes d'approvisionnement et de distribution. Le renforcement des capacités est considéré comme un processus à plusieurs niveaux, qui associe renforcement des institutions, mise en valeur des ressources humaines et réseaux de collaboration. Le recours généralisé à des mécanismes de gestion des connaissances reposant sur les TIC est également envisagé lorsque l'acquisition de compétences peut provenir directement d'une formation en cours d'emploi plutôt que d'une formation personnalisée ou en groupe.

55. Les projets susmentionnés tireront parti de l'expérience considérable que la CNUCED a acquise en matière de facilitation du commerce grâce au large éventail de travaux analytiques et d'activités d'assistance technique qui prennent en compte les spécificités des pays en développement, ainsi que grâce à l'adoption de nouvelles technologies de l'information dans les domaines du suivi des marchandises (SIAM) et de l'automatisation des douanes (SYDONIA).

Formation de consensus

56. En novembre 2002, le secrétariat a organisé une réunion d'experts sur l'efficacité des transports et la facilitation du commerce dans le cadre de l'après-Doha. Cette réunion visait à améliorer la compréhension de questions relatives à la mise en œuvre et au développement, notamment la sécurité, le renforcement des capacités et les conséquences potentielles de l'adoption de règles contraignantes. Des documents d'information pour la réunion ont été établis.

57. Des représentants du secrétariat ont régulièrement assisté à des réunions du Conseil du commerce des marchandises de l'OMC consacrées à la facilitation du commerce et ont fourni des contributions ponctuelles selon les besoins (par exemple, un document sur les questions de transit a été présenté lorsque l'article V (liberté de transit) a été examiné).

58. Conformément au paragraphe 27 (sur la facilitation du commerce) de la Déclaration de Doha, le secrétariat continuera d'aider les pays en développement à recenser leurs besoins et leurs priorités.

Activités de formation

59. Le secrétariat a pris diverses mesures concernant l'organisation des activités de formation dans le domaine de la facilitation du commerce. À la demande de l'Autriche, une proposition a été formulée en vue d'organiser avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) deux ateliers (à Addis-Abeba et à Ouagadougou) et une réunion de haut niveau (Vienne) sur la facilitation du commerce et les obstacles commerciaux au commerce. Une proposition conjointe consistant à organiser deux ateliers avec l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC) et la Communauté andine sur les droits de douane et la facilitation du commerce a été élaborée à la demande de l'Union européenne (DG Commerce), qui en financera le coût. En coopération avec la CESAP, une série de séminaires sur la facilitation du commerce sont en cours de préparation et seront assurés par l'Institut international du commerce et du développement à Bangkok.

Conclusion concertée ayant trait au commerce électronique

60. La Commission reconnaît qu'il importe de créer et de maintenir un cadre favorable au développement du commerce électronique, conformément au paragraphe 34 de la Déclaration ministérielle de Doha. Un appui est indispensable pour combler la fracture numérique et ouvrir ainsi la voie à une expansion du commerce. À cette fin, la Commission souligne la nécessité de renforcer l'assistance et d'y allouer des ressources suffisantes pour répondre aux besoins, conformément au document UNCTAD/RMS/TCS/1.

Mesures à prendre

Réunion d'experts

61. La CNUCED a organisé une réunion d'experts sur les stratégies de commerce électronique pour le développement (10-12 juillet 2002), à laquelle ont assisté une centaine d'experts, dont de nombreux experts de pays en développement, mais aussi des experts d'organisations internationales telles que l'UIT, la Banque mondiale, l'Organisation internationale du Travail, la CNUDCI et le PNUD, ainsi que des représentants du Groupe de travail du G-8 sur les possibilités du numérique et du Groupe d'études des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications. Les participants ont examiné les stratégies que les pays en développement pouvaient formuler et mettre en œuvre pour promouvoir le commerce électronique et le développement des TIC en général. Les expériences respectives de pays développés et de pays en développement ont constitué la principale contribution au débat. L'accent a été mis sur les stratégies de mise en valeur des ressources humaines et de formation au commerce électronique, sur les questions juridiques et réglementaires ainsi que sur les télécommunications, l'infrastructure et l'accès. Les experts ont jugé que les stratégies relatives à d'autres domaines tels que le financement électronique, les transports et la distribution étaient tout aussi importantes. L'accent a été mis sur les relations et les interactions entre les stratégies de commerce électronique et d'autres aspects des stratégies nationales de développement.

Séminaires régionaux sur le commerce électronique

62. En 2002 se sont tenues deux manifestations régionales, à savoir l'Atelier régional de haut niveau sur le commerce électronique et les technologies de l'information et de la communication pour l'Amérique centrale et les Caraïbes (Curaçao, 25-27 juin) et la Conférence régionale de haut niveau sur les stratégies de commerce électronique pour le développement, organisée en coopération avec la CESAP-ONU (Bangkok, 20-22 novembre). Ces deux réunions ont permis a) de sensibiliser les participants à divers aspects des stratégies relatives au commerce électronique et aux TIC, b) d'identifier des politiques et stratégies susceptibles de créer un environnement favorable au commerce électronique dans les pays en développement, c) d'appuyer le renforcement des capacités nationales d'élaboration de stratégies électroniques et d) d'échanger des informations sur les expériences nationales et régionales menées en matière de commerce électronique et de TIC. La question de la mise au point d'une approche participative de l'élaboration des stratégies nationales de commerce électronique a été examinée, ainsi que les initiatives régionales et mondiales visant à soutenir les pays en développement.

Publication annuelle

63. Le secrétariat a publié le *Rapport sur le commerce électronique et le développement 2002*. Ce rapport annuel fournit des informations sur les principales tendances du commerce électronique qui intéressent particulièrement les pays en développement et contient des recommandations. L'objectif est de faciliter l'accès des pays en développement aux connaissances sur le commerce électronique et de contribuer ainsi au renforcement de leurs capacités et de leur aptitude à élaborer des politiques et des stratégies de commerce électronique.

Autres activités

64. Le secrétariat a entrepris d'autres activités. Il a notamment participé aux travaux du Groupe d'études des Nations Unies sur les TIC et à la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi qu'à plusieurs manifestations régionales et nationales au cours desquelles il a fourni des services consultatifs sur des questions juridiques et réglementaires et sur le financement électronique.

Conclusion concertée concernant la coopération avec les organisations internationales

65. Afin d'optimiser les avantages retirés dans les domaines de compétence de la Commission, la CNUCED est invitée à poursuivre sa collaboration avec d'autres organismes internationaux intéressés tels que l'Organisation mondiale du commerce, les commissions régionales de l'ONU et les institutions spécialisées des Nations Unies, selon que de besoin.

Mesures prises

66. Le secrétariat a joué un grand rôle dans les activités de coordination au sein du système des Nations Unies dans le domaine de la facilitation du commerce. Le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies avait prié la CNUCED de convoquer une réunion visant à déterminer les questions de facilitation du commerce que les organismes y siégeant devaient traiter de façon concertée. Cette réunion a eu lieu le 5 avril 2002 et a abouti à la création d'un réseau de coopération des organismes multilatéraux s'occupant des questions de facilitation du commerce au sein du système des Nations Unies - OIT, Organisation mondiale du commerce, Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds monétaire international, ONUDI, Commission économique pour l'Europe au nom des commissions régionales, secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat et CNUCED.

67. Les travaux de la communauté internationale sur la promotion des PME sont coordonnés par le Comité d'organismes donateurs pour le développement de la petite et moyenne entreprise, qui s'est réuni en septembre 2002 à Turin (Italie). La CNUCED est un membre actif de ce Comité, dont il a fait avancer les travaux dans deux domaines: le financement des PME et les relations interentreprises. La CNUCED siège aussi au Groupe de travail sur les petites et moyennes entreprises de l'Organisation de coopération et de développement économiques et participe à ses travaux. Le Groupe de travail s'est réuni en décembre 2002 et prépare sa réunion ministérielle de 2004. La CNUCED contribue à deux thèmes essentiels, à savoir le financement de la technologie d'une part, et la diffusion et l'utilisation par les PME des TIC d'autre part.
